



Impossibilité de reclassement suite inaptitude physique

Par **Hassyl.dz**, le **24/06/2019** à **10:41**

Bonjour

En date de 17/06/2019

J'ai reçu mon courrier de licenciement m'indiquant ma sortie des effectifs,

Pour le motif de « impossibilité de reclassement suite inaptitude physique »

Le médecin du travail avez écrit dans son rapport en date du 29:03:2019

Apte à un travail similaire dans un environnement différent , apte à suivre médicalement une formation professionnelle.

Ce licenciement fait suite à de nombreux arrêt pour harcèlement.

Je ne comprend pas pourquoi il y a le terme PHYSIQUE dans l'intitulé

Du licenciement. Pour moi ce n'est pas normal quand pensez-vous ?

je n'ai pas reçu de solde de tout compte et attestation pôle emploi cela devrait arriver dans 10jours d'après eux .

Merci d'avance